

RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



FSP, le vendredi 7 juin 2024

La Provisure

A

Mesdames, Messieurs les parents d'élèves

Madame, Monsieur,

Le stage d'observation de seconde est obligatoire pour chaque lycéen.

Certains de nos élèves n'ont toujours pas de lieu de stage. Pour rappel, la plateforme « 1 jeune, 1 solution » dispose encore de places en entreprises.

Secrétariat des élèves

Dossier suivi par
Aude LUSTENBERGER
Tél : 02 35 79 40 40
Fax : 02 35 79 40 55
aude.lustenberger@ac-
normandie.fr

Contactez-nous si besoin.

Enfin, si quelques-uns n'ont pas de stage, ils sont tenus de venir au lycée sur la période du 17 au 28 juin. Un accueil est possible. Les repas seront payables au ticket.

Comptant sur la mobilisation de chacun.

461, rue de Belbeuf
76520
FRANQUEVILLE-ST-PIERRE

Respectueusement.

Mme Laurence DELAFOSSE
La Provisure
Provisure

